

REGION. Patrimoine mondial de l'Unesco : les paysages de Champagne retenus par l'Etat

PUBLIÉ LE 13/01/2014 - MIS À JOUR LE 13/01/2014 À 16:16

Par A.R



L'annonce d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, vient de tomber. Avec la Bourgogne, la Champagne a été retenue par l'État pour être présentée au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco.

La candidature « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sera proposée au titre des biens culturels, dans la catégorie des paysages culturels. « La Champagne est un paysage culturel dont l'organisation territoriale et sociale a été fortement marquée par un système agro-industriel entièrement voué à la production et à l'élaboration d'un vin dont l'image dans le monde entier associée à l'esprit de fête. (...) Ces deux dossiers complémentaires illustrent parfaitement la valeur universelle exceptionnelle du vignoble français, déjà représenté sur la liste du patrimoine mondial par Saint-Emilion depuis 1999 », peut-on lire dans ce communiqué.

Ils seront examinés par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco en 2015.

Dossier et réactions à lire dans notre édition de demain mardi 14 janvier.



Le journal
du jour
**L'UNION-
L'ARDENNAIS**

Feuilletez le
journal sur
votre
ordinateur

CHOIX DE L'ÉDITION :

Reims

DATE :

17 / 01 / 2014